

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **lundi 15 août 2022** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire  
Madame Johanne Therrien, conseillère  
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller  
Madame Sarah Bellavance, conseillère  
Monsieur Marc-Olivier Racette, conseiller  
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Maître Katherine Beaudoin, directrice générale et greffière-trésorière

Est absente :

Madame Dominique Blanchette, conseillère

## ORDRE DU JOUR

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022

**2. CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS DIVERSES**

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

- 3.1 Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer du mois de juillet 2022
- 3.2 Dépôt et adoption de la conciliation bancaire de mai 2022
- 3.3 Nomination d'un maire-suppléant pour les trois prochains mois
- 3.4 Révision des conditions de travail des employés administratifs
- 3.5 Don d'un citoyen - Bibliothèque et collections de livres
- 3.6 Soumissions finales pour le projet d'installation des bornes de recharge

**4. TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET TRANSPORT**

- 4.1 Projet de réfection de l'Avenue Pie-X - Décompte progressif # 3
- 4.2 Acquisition de bollards pour les voies cyclables de l'Avenue Pie-X
- 4.3 Ratification du mandat de marquage de la chaussée 2022
- 4.4 Lettre/plainte dans le cadre de l'appel d'offres de déneigement 2022-2023

**5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

- 5.1 Dépôt et adoption de la liste des permis du mois de juillet 2022
- 5.2 Dépôt du procès-verbal du CCU du 10 août 2022
- 5.3 Demande de modification du règlement de zonage
- 5.4 Demande de dérogation mineure - 65, rue du Pré
- 5.5 Demande de dérogation mineure - 3, rue Guillemette

**6. LÉGISLATION**

- 6.1 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement de zonage (mini-entrepôts)
- 6.2 Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage (mini-entrepôts)

**7. LOISIRS ET CULTURE**

- 7.1 Demande à la Ville de Victoriaville concernant l'entente loisirs et culture

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**9. AFFAIRES NOUVELLES DES ÉLUS**

**10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2022-08-1171**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien  
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et greffière-trésorière soit adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-08-1172**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2022**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette  
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS DIVERSES**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 4 juillet 2022. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

**2022-08-1173**

**DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUILLET 2022**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de juillet 2022 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska comportant 17 pages et totalisant un montant de **324 550,99 \$** ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de juillet 2022 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, totalisant un montant de **324 550,99 \$** ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette  
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE les comptes énumérés et datés entre le 1er et le 31 juillet 2022 soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-08-1174**

**DÉPÔT ET ADOPTION DE LA CONCILIATION BANCAIRE DE MAI 2022**

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien  
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil adopte la conciliation bancaire du mois de mai 2022, telle que déposée par la directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-08-1175**

**NOMINATION D'UN MAIRE-SUPPLÉANT POUR LES TROIS PROCHAINS MOIS**

Sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance  
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil nomme la conseillère Dominique Blanchette, mairesse suppléante, en cas d'absence du maire, et ce, pour les trois prochains mois.

QUE le conseiller Réjean Arsenault demeure le conseiller désigné pour la signature des chèques avec la directrice générale et greffière-trésorière en cas d'absence du maire.

QUE la conseillère Dominique Blanchette soit aussi l'élue désignée pour remplacer le maire aux séances de la MRC d'Arthabaska en cas d'absence du maire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-08-1176**

**RÉVISION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS ADMINISTRATIFS**

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de mettre à jour les conditions de travail des employés administratifs ;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de travail des employés de la voirie ont été ajustées dans les derniers mois ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien  
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil approuve et autorise le maire et la directrice générale à signer les documents relatifs aux révisions de travail de Mme Véronique Tétrault, urbaniste, de Mme Gabrielle Bergeron, adjointe administrative et de Mme Francine Moreau, support aux archives et aux comptes payables.

QUE le conseil approuve et autorise le maire et la conseillère Johanne Therrien à signer les documents relatifs aux révisions de travail de Me Katherine Beaudoin, directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DON D'UN CITOYEN - BIBLIOTHÈQUE ET COLLECTIONS DE LIVRES**

La directrice générale et greffière-trésorière mentionne qu'un citoyen, M. André Jacques, a donné à la municipalité une grande bibliothèque et plusieurs collections de livres. Elle mentionne que les citoyens pourront venir emprunter des livres gratuitement grâce à ce don.

L'ensemble du conseil municipal remercie M. Jacques de sa grande générosité.

**2022-08-1177**

**SOUMISSIONS FINALES POUR LE PROJET D'INSTALLATION DES BORNES DE RECHARGE**

Sur proposition du conseiller Réjean Arsenault  
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil approuve les dépenses finales concernant le projet d'installation de quatre bornes de recharge à la municipalité:

Lavigne Électrique (installation): 8 000 \$, taxes en sus  
Bornes Québec: 9 566,72 \$ taxes en sus

QUE le conseil autorise la directrice générale à soumettre une demande d'aide financière afin d'obtenir une subvention représentant 50 % des coûts mentionnés ci-haut.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-08-1178**

**PROJET DE RÉFECTION DE L'AVENUE PIE-X - DÉCOMPTE PROGRESSIF # 3**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de la firme Pluritec ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault  
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale à effectuer le paiement relatif au décompte progressif # 3 dans le cadre du projet de réfection de l'Avenue Pie-X.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-08-1179**

**ACQUISITION DE BOLLARDS POUR LES VOIES CYCLABLES DE L'AVENUE PIE-X**

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Traffic innovation pour des bollards pour les voies cyclables de l'Avenue Pie-X ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien  
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil approuve l'acquisition des 120 bollards au montant de 16 400 \$, taxes en sus, le tout réduit de 5 % puisque la quantité commandée est supérieure à 100.

QUE cette dépense soit affectée au projet de réfection de l'Avenue-Pie-X subventionné par le fonds AIRRL.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-08-1180**

**RATIFICATION DU MANDAT DE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE 2022**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a déposé une soumission de l'entreprise Marquage et Traçage du Québec pour le marquage de la chaussée ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale ne recommande pas aux membres du conseil de conclure un contrat de trois ans en raison de la conjoncture économique actuelle avec les coûts qui ont augmenté notamment en raison de la hausse du coût de l'essence ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault  
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

Le 15 août 2022

QUE le conseil octroie le contrat de marquage de la chaussée pour la saison 2022 uniquement à l'entreprise Marquage et Traçage du Québec pour un budget approximatif de **14 400 \$**, taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-08-1181**

**LETTRE/PLAINTÉ DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES DE DÉNEIGEMENT 2022-2023**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres en cours pour le déneigement des routes municipales pour la saison 2022-2023 ;

CONSIDÉRANT QUE des soumissionnaires potentiels ont déposé une demande au conseil afin que le contrat soit conclu pour une durée de 3 à 5 ans ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil n'est pas en mesure de conclure un contrat à long terme en raison de la conjoncture économique actuelle ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil préserve la durée du contrat à une seule saison dans le cadre de l'appel d'offres de déneigement 2022-2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-08-1182**

**DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES PERMIS DU MOIS DE JUILLET 2022**

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil adopte la liste des 17 permis du mois de juillet 2022 pour une valeur totale des travaux de **2 558 226 \$**.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL DU CCU DU 10 AOÛT 2022**

La directrice générale dépose le procès-verbal du CCU du 10 août 2022 rédigé par Mme Véronique Tétrault, urbaniste et secrétaire du CCU.

**2022-08-1183**

**DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

CONSIDÉRANT la demande de modification au règlement de zonage portant le numéro de dossier 2022-08-0186;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'usage « location d'espace pour l'entreposage de biens » sur le lot 2 471 349 du cadastre de Québec;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment présent sur le terrain ne sera pas agrandi ;

CONSIDÉRANT QUE seul l'usage du bâtiment est affecté par la demande de modification au règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté n'est pas générateur d'achalandage important ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble est applicable dans la zone « C9 » où est situé l'immeuble faisant l'objet de la demande ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.2 du règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble prévoit que le plan d'aménagement d'ensemble doit contenir certains éléments si applicables et/ou nécessaires à la bonne compréhension du projet et que le projet faisant l'objet de la demande ne nécessite pas que soient illustrés les éléments mentionnés puisque seul l'usage du bâtiment est affecté ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme et l'urbaniste recommandent au conseil municipal d'entamer la procédure de modification au règlement de zonage afin d'autoriser l'usage « location d'espace pour l'entreposage de biens » sur le lot 2 471 349 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault  
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil accepte de modifier le règlement de zonage aux frais du demandeur, le tout, selon le Règlement de tarification.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-08-1184**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 65, RUE DU PRÉ**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2022-08-0019 formulée par André Jacques, relative à la propriété située au 65, rue du Pré ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'implantation d'une remise ayant une superficie maximale de 28 mètres carrés plutôt que 25 mètres carrés, et contrairement à l'article 5.4.4 d) du règlement de zonage numéro 003-2013 en vigueur ;

CONSIDÉRANT que les marges de recul seront respectées ;

CONSIDÉRANT le caractère mineur de la demande en termes de superficie et de préjudice causé au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme recommande au Conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure sans condition ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette  
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil autorise la demande de dérogation mineure du 65, rue du Pré.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-08-1185**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 3, RUE GUILLEMETTE**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2022-08-0018 formulée par Donald Rondeau, relative à la propriété située au 3, rue Guillemette ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'implantation d'un garage à 2.13 mètres du bâtiment principal plutôt qu'à un minimum de 3 mètres de ce bâtiment, et contrairement à l'article 5.4.2.1 b) du règlement de zonage numéro 003-2013 en vigueur ;

CONSIDÉRANT que les marges de recul prescrites pour la zone seront respectées ;

CONSIDÉRANT que le CCU est d'avis qu'il n'y aura pas de préjudice causé au voisinage ;

QUE le comité consultatif en urbanisme recommande au Conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure sans condition ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil autorise la demande de dérogation mineure du 3, rue Guillemette.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (MINI-ENTREPÔTS)**

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Bertrand Martineau à l'effet que le premier projet de règlement 096-2022 modifiant le règlement de zonage 003-2013 sera adopté à cette présente séance.

**2022-08-1186**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (MINI-ENTREPÔTS)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de règlement 096-2022 plus de 72 heures avant la présente séance et que ce dernier renonce à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement 096-2022 modifiant le règlement de zonage 003-2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-08-1187**

**DEMANDE À LA VILLE DE VICTORIAVILLE CONCERNANT L'ENTENTE LOISIRS ET CULTURE**



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska est desservie par la Ville de Victoriaville concernant les services de loisirs et de culture offerts à ses citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE par cette entente, les citoyens de Saint-Christophe d'Arthabaska peuvent avoir accès aux mêmes services que les résidents de Victoriaville, et ce, aux mêmes coûts ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente vise notamment les camps de jour ;

CONSIDÉRANT QU'une aide est offerte aux résidents de Victoriaville qui inscrivent leur enfant à besoin particulier au Camp de jour du Centre de stimulation l'Envol ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de Saint-Christophe d'Arthabaska sont d'avis que cette mesure devrait aussi être offerte aux résidents de sa municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil demande officiellement à la Ville de Victoriaville d'intégrer les résidents de Saint-Christophe d'Arthabaska dans les mesures d'aide offertes pour les camps de jour spécialisés.

QUE cette demande vise les inscriptions de la saison estivale 2022 de manière rétroactive et celles des années à venir.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **AFFAIRES NOUVELLES DES ÉLUS**

Aucun sujet n'est apporté par les membres du conseil.

**2022-08-1188**

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19 h 37.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Michel Larochelle,  
Maire**

---

**Me Katherine Beaudoin,  
Directrice générale &  
Greffière-trésorière**

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.